

Conditions générales de vente de RJ Lasertechnik GmbH



09-2020

§ 1 Généralités

- (1) Les présentes conditions générales font partie intégrante de tous les devis et de tous les contrats de livraison et de prestations de RJ Lasertechnik GmbH, Boschstrasse 20, 52531 Übach-Palenberg.
- (2) Ces conditions générales de vente s'appliquent de manière exclusive ; la société RJ Lasertechnik GmbH ne reconnaît aucune condition contraire ou divergente du client, sauf si elle a expressément accepté leur validité. Les conditions générales de vente de RJ Lasertechnik GmbH s'appliquent également si RJ Lasertechnik GmbH effectue la livraison au client sans réserve en sachant que les conditions générales de vente du client sont en contradiction avec les siennes ou s'en écartent.

§ 2 Devis

- (1) Le devis de RJ Lasertechnik GmbH est susceptible d'être modifié. Les données relatives aux dimensions, au poids et aux performances ainsi que les illustrations et les dessins sont approximatifs et non contraignants, sauf s'ils sont expressément désignés comme étant contraignants.
- (2) La relation juridique entre RJ Lasertechnik GmbH et le partenaire commercial est uniquement régie par le contrat conclu par écrit, y compris les présentes conditions générales de vente, sinon le contenu de la confirmation de commande de RJ Lasertechnik GmbH, y compris les présentes conditions générales de vente, s'applique. Tous les accords - de quelque nature qu'ils soient - qui sont conclus entre RJ Lasertechnik GmbH et l'acheteur en vue de l'exécution d'un contrat doivent être consignés par écrit dans ce contrat. Les accords oraux ne sont pas valables.
- (3) Tout devis écrit est lié, sauf accord autre, à un délai d'engagement de 4 semaines.
- (4) RJ Lasertechnik GmbH se réserve le droit de propriété et les droits d'auteur sur les documents joints à un devis - tels que les illustrations, les dessins, les croquis, les données de poids et de dimensions. Ils ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, sauf si le client a obtenu l'autorisation écrite expresse de RJ Lasertechnik GmbH avant de transmettre les documents à des tiers. Les documents doivent être retournés sur demande.
- (5) Si, contrairement au paragraphe 4, le client transmet des documents à des tiers sans autorisation ou reprend des idées ou des concepts des documents d'offre de RJ Lasertechnik GmbH, il est tenu de payer des dommages et intérêts, sans preuve de dommage concret, à un taux forfaitaire d'au moins 5 % de la somme brute du devis.

§ 3 Tarifs et paiement

- (1) Sauf indication contraire dans la confirmation de commande, les prix s'entendent départ usine en EUR

sans taxe sur la valeur ajoutée applicable, sans emballage et sans frais de port.

- (2) Les tarifs applicables sont toujours ceux qui sont stipulés dans la confirmation de commande et dans la facture. Le paiement doit être effectué dans les 10 jours suivant la date de la facture avec une remise de 2 %, ou au plus tard dans les 30 jours suivant la date de la facture, net.
- (3) Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au versement par le client de pénalités de retard conformes au taux d'intérêt en vigueur pour les opérations commerciales. L'acheteur ne peut compenser avec des demandes reconventionnelles que si celles-ci sont incontestées, juridiquement contraignantes ou reconnues par RJ Lasertechnik GmbH. Il n'est autorisé à exercer un droit de rétention que dans la mesure où sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.
- (4) Les créances de RJ Lasertechnik GmbH sont exigibles sur-le-champ en cas de retard de paiement, de difficultés financières, de faillite ou de règlement judiciaire.
- (5) Pour toutes les livraisons et tous les services, la valeur minimale de commande est de 90,00 € hors TVA.

§ 4 Réserve de propriété

- (1) Les livraisons de marchandises restent la propriété de RJ Lasertechnik GmbH jusqu'à ce que toutes les créances auxquelles RJ Lasertechnik GmbH a droit dans le cadre de la relation commerciale avec le client aient été satisfaites. L'inclusion de créances individuelles dans une facture en cours ou l'établissement d'un solde et sa reconnaissance n'annule pas la réserve de propriété.
- (2) Tant que l'objet de la livraison reste la propriété de RJ Lasertechnik GmbH conformément au paragraphe 1, le client ne peut ni le mettre en gage ni le céder à titre de garantie. En cas de saisie, de confiscation ou d'autres dispositions par des tiers, l'acheteur doit en informer immédiatement RJ Lasertechnik GmbH par écrit. Une revente est autorisée dans la marche habituelle des affaires et à la seule condition que les revendeurs soient rémunérés par leurs clients.
- (3) Tant que l'objet de la livraison reste la propriété de RJ Lasertechnik GmbH conformément au paragraphe 1, le traitement ou la transformation de l'objet de la livraison par l'acheteur est toujours effectué pour lui. Si l'objet de la livraison est traité avec d'autres objets qui ne sont pas la propriété de RJ Lasertechnik GmbH, RJ Lasertechnik GmbH acquiert la copropriété du nouvel objet dans la proportion de la valeur de l'objet de la livraison par rapport aux autres objets traités au moment du traitement. Pour le reste, il en va de même pour l'objet résultant du traitement que pour l'objet de livraison livré sous réserve de propriété.
- (4) Tant que l'objet de la livraison selon le paragraphe 1

Conditions générales de vente de RJ Lasertechnik GmbH



09-2020

reste la propriété de RJ Lasertechnik GmbH et est mélangé de manière indissociable avec d'autres objets n'appartenant pas à RJ Lasertechnik GmbH, nous acquérons la copropriété du nouvel objet dans la proportion de la valeur de l'objet de la livraison par rapport aux autres objets mélangés au moment du mélange. Si le mélange est effectué de telle manière que la chose de l'acheteur doit être considérée comme la chose principale, il est réputé convenu que l'acheteur transfère une copropriété proportionnelle à RJ Lasertechnik GmbH. L'acheteur conserve la propriété exclusive ou la copropriété ainsi créée pour RJ Lasertechnik GmbH.

- (5) Tous frais d'intervention éventuels seront à la charge de l'acheteur.
- (6) RJ Lasertechnik GmbH s'engage à libérer les garanties auxquelles elle a droit à la demande du client dans la mesure où la valeur de ses garanties dépasse les créances à garantir de plus de 25 %. RJ Lasertechnik GmbH est responsable de la sélection des garanties à libérer.

§ 5 Livraison et délai de livraison

- (1) Les délais de livraison commencent à courir à la réception de tous les documents, approbations, libérations et acomptes convenus nécessaires à l'exécution de la commande, mais pas avant qu'une confirmation de commande définitive n'ait été envoyée au client. Le délai de livraison est considéré comme respecté si l'objet de la livraison a quitté l'usine ou si la disponibilité à l'expédition a été notifiée avant son expiration.
- (2) Un délai de livraison est prolongé de manière appropriée en cas d'obstacles imprévus qui échappent à la volonté et à l'influence de RJ Lasertechnik GmbH, par exemple des perturbations opérationnelles, des lock-out, des retards dans la livraison de matières premières et de matériaux de construction essentiels, dans la mesure où ces obstacles ont manifestement une influence considérable sur l'achèvement ou la livraison de l'objet de la livraison. Dans les cas importants, le client sera immédiatement informé du début et de la fin de ces obstacles.
- (3) Si RJ Lasertechnik GmbH est en retard dans la livraison, l'acheteur est en droit, après l'expiration d'un délai raisonnable, d'exiger des dommages-intérêts pour le retard ou de résilier le contrat. RJ Lasertechnik GmbH est en droit de prouver à la demande de dommages-intérêts de l'acheteur qu'aucun dommage ou un dommage (substantiellement) moindre a été causé par le retard
- (4) Si l'expédition est retardée à la demande du client, les frais de stockage lui seront facturés pour chaque mois, à compter d'un mois après l'avis de mise à disposition pour l'expédition. RJ Lasertechnik GmbH est autorisée, après l'expiration infructueuse d'un délai raisonnable, à disposer autrement de l'objet de la livraison et à livrer le client dans un délai raisonnablement prolongé.
- (5) Si l'acheteur est en retard d'acceptation ou viole

d'autres obligations de coopération, RJ Lasertechnik GmbH est en droit d'exiger la réparation du préjudice subi, y compris les frais supplémentaires éventuels. Dans ce cas, le risque de perte accidentelle ou de détérioration accidentelle de l'objet de la livraison est également transféré au client au moment où celui-ci est en retard d'acceptation.

- (6) L'annulation (partielle) d'une commande requiert l'accord exprès et écrit de RJ Lasertechnik GmbH. RJ Lasertechnik GmbH se réserve le droit de faire valoir les préjudices ainsi subis, et de facturer au minimum 30 % de la valeur de la commande. Le client est en droit de prouver que RJ Lasertechnik GmbH n'a subi aucun dommage ou seulement des dommages mineurs.
- (7) Les livraisons partielles sont autorisées.

§ 6 Transfert du risque et réception

- (1) Sauf mention contraire, l'expédition est assurée par l'une des entreprises de transport mandatées par RJ Lasertechnik GmbH, par colis express ou postal ou par le train, en fonction de la taille et du poids de la marchandise. Le risque de perte et d'endommagement accidentels des pièces de livraison, par exemple en raison d'un vol, des conditions météorologiques ou de dommages causés à des tiers, est transféré au client lorsque les pièces de livraison sont remises au transporteur. Cela s'applique également si une livraison franco de port a été convenue.
- (2) En cas de retard d'expédition dont le client est responsable, le risque est déjà transféré au client dès l'avis de mise à disposition pour l'expédition.
- (3) Il existe une assurance de transport de marchandises pour la livraison jusqu'à 10 000 EUR par risque individuel d'une commande. À la demande et à la charge du client, il sera possible de contracter une assurance sur l'expédition plus élevée.
- (4) Le client est tenu d'accepter les marchandises livrées.

§ 7 Retours de marchandises

- (1) Toute restitution de marchandise doit être accompagnée d'un document de suivi comportant toutes les informations nécessaires à l'identification de la marchandise.
- (2) Si, avec l'accord de RJ Lasertechnik GmbH, des marchandises et des équipements sont repris ou échangés pour des raisons dont elle n'est pas responsable, elle est en droit de facturer des frais de remise en état. Les frais de transport sont à la charge de l'expéditeur de la livraison restituée.
- (3) Les exécutions spéciales, les appareils modifiés ou les pièces fabriquées à façon ne seront ni restitués ni échangés.

Conditions générales de vente de RJ Lasertechnik GmbH

09-2020



§ 8 Garantie / Responsabilité

- (1) Si, malgré tout le soin apporté, la marchandise livrée devait présenter un défaut, RJ Lasertechnik GmbH s'engage, sous réserve de la notification écrite des défauts en temps voulu, à réparer la marchandise ou à livrer une marchandise de remplacement, à sa discrétion. RJ Lasertechnik GmbH doit toujours avoir la possibilité d'effectuer une exécution ultérieure dans un délai raisonnable. Les défauts immédiatement décelables doivent être signalés à RJ Lasertechnik GmbH dans les 14 jours suivant la réception de la marchandise. Si RJ Lasertechnik GmbH accepte la discussion d'un avis de défaut, cela ne la prive pas du droit de faire valoir son retard.
- (2) Sauf autre accord expressément donné, RJ Lasertechnik GmbH applique les tolérances dimensionnelles admissibles selon la norme DIN 7168 moyenne ou les écarts techniquement prévus pour l'usinage en question. La livraison de marchandises dans le cadre de la tolérance technique est considérée comme conforme au contrat.
- (3) Il n'y a pas de droit à réclamation en cas d'écart négligeable par rapport à la qualité convenue, d'altération négligeable de l'utilisation, d'usure naturelle ou d'usure ainsi que de dommages survenant après le transfert du risque en raison d'une manipulation incorrecte ou négligente, d'une sollicitation excessive, de matériaux d'exploitation inadaptés, de travaux de construction défectueux, de terrains à bâtir inadaptés ou en raison d'influences extérieures particulières qui ne sont pas prévues par le contrat. Si des travaux de réparation ou des modifications inappropriés sont effectués par le client ou des tiers, il n'existe aucun droit aux défauts pour ceux-ci et leurs conséquences.
- (4) Si l'exécution supplémentaire échoue, le client peut - sans préjudice d'éventuelles demandes de dommages-intérêts - résilier le contrat ou réduire la rémunération. Les réclamations de l'acheteur concernant les dépenses nécessaires à l'exécution ultérieure, en particulier les frais de transport, de déplacement, de travail et de matériel, sont exclues si les dépenses augmentent parce que les marchandises livrées par RJ Lasertechnik GmbH ont été ultérieurement transportées à un autre endroit que la succursale de l'acheteur, à moins que le transfert ne corresponde à leur utilisation prévue.
- (5) RJ Lasertechnik GmbH est responsable conformément aux dispositions légales si le client fait valoir des droits à dommages-intérêts fondés sur une intention ou une négligence grave - y compris une intention ou une négligence grave de la part de ses représentants ou auxiliaires d'exécution. Dans la mesure où RJ Lasertechnik GmbH n'est pas accusée de violation intentionnelle du contrat, la responsabilité en matière de dommages et intérêts est limitée aux dommages prévisibles et typiques.
- (6) Les réclamations pour défauts se prescrivent par 12 mois à compter de la livraison de la marchandise fournie par RJ Lasertechnik GmbH à l'acheteur. Dans la mesure où la loi prescrit des délais plus longs, ces

délais sont applicables. Le délai de prescription légal s'applique également aux demandes de dommages-intérêts en cas de préméditation et de négligence grave ainsi qu'en cas d'atteinte à la vie, au corps et à la santé basée sur une violation intentionnelle ou par négligence d'une obligation par RJ Lasertechnik GmbH.

- (7) Les droits de recours de l'acheteur contre la société RJ Lasertechnik GmbH n'existent que dans la mesure où l'acheteur n'a pas conclu avec son client des accords qui vont au-delà des droits de réclamation pour vice juridiquement contraignants.
- (8) Pour le matériel du client en sa possession, la responsabilité est exclue dans la mesure autorisée par la loi ; en particulier, RJ Lasertechnik GmbH n'est responsable qu'en cas d'intention et de négligence grave lors du stockage et du traitement. La responsabilité du matériel fourni ainsi que les frais consécutifs se limitent à la valeur de la commande.
- (9) Il n'y a pas de remplacement de matériau pour les rejets si les rejets se situent dans le cadre des valeurs standard applicables à la pièce respective, qui peuvent être déterminées lors de la passation de la commande. En principe, les propriétés du matériau indiquées par RJ Lasertechnik GmbH ne seront pas vérifiées, sauf à la demande et à la charge de l'acheteur. Les séquences de traitement et les exigences relatives au matériel proposé par RJ Lasertechnik GmbH ne libèrent pas l'acheteur de l'obligation de vérifier la facilité d'utilisation dans son propre intérêt.
- (10) RJ Lasertechnik GmbH n'est responsable que dans le cadre de sa couverture d'assurance existante.
- (11) La responsabilité en cas d'atteinte coupable à la vie, au corps ou à la santé demeure inchangée. Cela s'applique également à la responsabilité obligatoire en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- (12) Pour les livraisons de marchandises et d'équipements, RJ Lasertechnik GmbH offre une garantie de 12 mois à compter de la mise en service - mais au maximum 24 mois à compter de la livraison - pour les matériaux défectueux (à l'exception des pièces d'usure), dont la défaillance est due à des défauts de fabrication ou de matériaux. La garantie ne couvre pas les appareils qui sont endommagés par une mauvaise manipulation, une surcharge ou des erreurs de connexion.
- (13) Sauf disposition contraire ci-dessus, la responsabilité de RJ Lasertechnik GmbH n'est pas engagée.

§ 9 Droit applicable, lieu d'exécution et juridiction

- (1) Le droit allemand s'applique.
- (2) Le lieu de juridiction et le lieu d'exécution pour toutes les prestations contractuelles est le siège social de RJ Lasertechnik GmbH.